



Vacances forcées que je dois rattraper

Par **valye**, le **12/10/2016** à **16:18**

Bonjour, j'ai attaqué un travail le 6 mai de cette année, mes patrons ont décidé de fermer 4 jours en novembre, et de ce fait ils vont me faire rattraper les heures de ces 4 jours. Est-ce légitime car moi je n'ai pas demandé à être en congé ? rnrnAussi peuvent-ils m'imposer une formation toute une journée sur mon jour de congé ?? rnrnMerci beaucoup .

Par **Lag0**, le **12/10/2016** à **16:46**

Bonjour, rnrnDepuis le 6 mai, vous aurez acquis 15 jours de CP, vous avez donc de quoi prendre ces 4 jours, pas besoin de rattraper. rnrnLes congés peuvent être pris dès leur acquisition si salarié et employeur sont d'accord !